



INFO-FINANCES BULLETIN NUMÉRO 41 – JUIN 2015

Introduction

Ce bulletin est un instrument complémentaire à notre site Web que vous pouvez consulter en tout temps à l'adresse :

<http://www.sf.ulaval.ca/>

Dans ce bulletin...

Approvisionnement

- Contrat d'approvisionnement des gaz comprimés (gaz en cylindre) et inventaire des cylindres dans les unités administratives

Comptabilité

- Facturation externe
- Modes de paiement
- Demande de paiement

Recherche

- Signature des rapports financiers du 31 mars 2015
- Fonds de soutien à la recherche fédéral

Approvisionnement

➤ **Contrat d'approvisionnement des gaz comprimés (gaz en cylindre) et inventaire des cylindres dans les unités administratives**

Le Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ), en collaboration avec le Service des finances de l'Université Laval, a prolongé le contrat en vigueur depuis 2012 pour l'achat des gaz comprimés avec le fournisseur Praxair, et ce, jusqu'au 31 mai 2017.

D'ici la fin de cette période de prolongation, l'Université devra faire le décompte et valider les quantités de cylindres en inventaire avec Praxair. Nous rappelons aux unités administratives de s'assurer, à chacune des livraisons de Praxair, de l'exactitude du nombre de cylindres livrés et retournés inscrits sur le bordereau

de livraison. En cas d'inexactitude lors d'une livraison, vous devez le signaler au livreur ou communiquer avec le représentant de Praxair pour demander les corrections et les crédits appropriés. Tout écart d'inventaire de cylindres avec Praxair sera sujet à un montant unitaire qui sera facturé par le fournisseur à l'unité administrative à raison de 50 \$ par cylindre, d'ici la fin de l'entente en mai 2017.

Les coordonnées et la liste de prix en vigueur sont disponibles sur le site Web du Service des finances à l'adresse suivante :

http://www.sf.ulaval.ca/fournisseurs/fournisseur_praxair.html

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec Patrick Chenard au 418-656-2131 x7514, ou par courriel : patrick.chenard@sf.ulaval.ca

Comptabilité

➤ Facturation externe

Les unités administratives qui fournissent des biens ou des services à des organismes extérieurs, à des étudiants ou à des employés doivent utiliser le module « Facturation » de PeopleSoft **pour facturer** leur clientèle.

Ce système informatisé permet aux unités administratives de partager un fichier central de clients pour faire la saisie des factures et au Service des finances de créer automatiquement les comptes à recevoir et d'en faire le suivi, de faire l'encaissement des paiements ainsi que le recouvrement des comptes en souffrance.

Si vous produisez une facture « maison », par exemple avec Word ou Excel, il est probable qu'à la réception du paiement au Service des finances nous ne soyons pas en mesure de comptabiliser vos revenus parce que nous manquons d'information pour appliquer les paiements à la bonne unité administrative. Pour de plus amples informations sur le module de facturation, suivre le lien ci-dessous.

http://www.sf.ulaval.ca/formation/pdf/Facture_ext_mars2015.pdf

➤ Modes de paiement

Afin de réduire les coûts associés à l'émission des paiements, le Service des finances a effectué plusieurs changements, au cours des derniers mois. Entre autres, nous avons diminué la fréquence des paiements et rendu possible l'adhésion au paiement en dépôt direct dans plusieurs pays. Pour avoir toutes les informations concernant nos modes de paiement et leurs fréquences, suivre le lien ci-dessous.

http://www.sf.ulaval.ca/assurances/PDF/emissions_paiement.pdf

➤ Demande de paiement

Lors de la saisie d'une demande de paiement dans Peoplesoft, vous devez compléter plusieurs champs. Entre autres, il faut inscrire correctement le bénéficiaire de la demande de paiement, l'entité, le numéro de service et le projet, s'il y a lieu.

Pour le champ « **Facture/ref.** », il faut savoir que ce champ est **obligatoire**. On doit y inscrire le **numéro de la facture** du fournisseur externe.

Si le fournisseur n'a pas de numéro de facture ou s'il s'agit d'un remboursement à un individu, il faut alors indiquer un numéro fictif, par exemple 0, enregistrer le formulaire et ensuite remplacer le numéro fictif par **le numéro de formulaire attribué par le système**. Pour de plus amples informations sur le formulaire Demande de paiement, suivre le lien ci-dessous.

http://www.sf.ulaval.ca/formation/pdf/Demande_paiement_mars2015.pdf

Recherche

➤ Signature des rapports financiers du 31 mars 2015

Le Service des finances sollicite votre collaboration pour lui acheminer le plus rapidement possible les rapports financiers signés par les chercheurs. La date limite de production aux grands organismes fédéraux (IRSC, CRSH, CRSNG, CRC et RCE) est le 30 juin 2015. Pour les organismes provinciaux (FQRNT et FQRSC), les chercheurs doivent approuver leur rapport financier directement sur l'extranet des organismes avant le 30 juin 2015.

Nous vous remercions de faire le nécessaire auprès des chercheurs afin que l'institution puisse respecter les échéances fixées par les organismes. Ces derniers pourraient retarder les versements de l'année en cours si nous ne respectons pas ces délais.

➤ Fonds de soutien à la recherche fédéral

Le Fonds de soutien à la recherche vise à aider les établissements d'enseignement postsecondaire ainsi que les hôpitaux et instituts de recherche qui leur sont affiliés à couvrir les dépenses engagées dans la gestion des travaux de recherche financés par les trois organismes subventionnaires fédéraux :

- les [Instituts de recherche en santé du Canada](#);
- le [Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie](#);
- le [Conseil de recherches en sciences humaines](#).

Les [établissements admissibles](#) reçoivent, dans le cadre du Fonds de soutien à la recherche, une subvention annuelle qui les aide à assumer une partie des frais administratifs centraux et départementaux associés aux travaux de recherche financés par le gouvernement fédéral.

Pour plus de détails sur le Fonds de soutien à la recherche fédéral, vous pouvez consulter le site internet de l'organisme au lien suivant :

<http://www.rsf-fsr.gc.ca/home-accueil-fra.aspx>

Pour plus de détails sur les impacts et objectifs du Fonds de soutien à la recherche fédéral à l'Université Laval, vous pouvez consulter le site Internet du VRRC au lien suivant : <http://www2.ulaval.ca/la-recherche/services-a-la-recherche-et-a-la-creation/politiques-et-reglements/programme-des-couts-indirects-du-gouvernement-federal.html>